

Il faut : 1° que la matière soit grave. Voler est un péché. Mais si on vole seulement une épingle, l'acte de voler, dans ce cas, n'est pas un péché mortel, parceque la « matière », savoir, le vol d'une épingle ordinaire n'est pas « grave ». Mais si c'était une épingle en diamants, d'une grande valeur, le vol alors serait certainement en « matière grave ».

Il faut : 2° la « Réflexion suffisante, » c'est-à-dire que nous devons savoir ce que nous faisons au moment où nous agissons. Supposons, par exemple, qu'au moment de voler une épingle en diamants on ne pense voler qu'une épingle avec un petit morceau de verre de peu de valeur ; il n'y a pas eu réflexion suffisante, et par conséquent, on n'a pas commis de péché mortel. Mais si, après avoir reconnu notre erreur, nous persistons à la garder, nous commettrions sûrement un péché mortel.

Il faut : 3° qu'il y ait « Plein consentement. » Supposons qu'en tirant sur une cible, quelqu'un tue un homme accidentellement ; il n'est pas coupable de meurtre, parceque qu'il n'avait pas l'intention de tuer un homme.

Ainsi, trois choses sont requises pour qu'un acte soit péché mortel ; il faut : 1° que l'acte soit mauvais et en matière grave ; 2° qu'il y ait réflexion suffisante et savoir que l'acte est mauvais ; 3° il faut agir librement et volontairement.

Faut-il beaucoup de péchés mortels pour mériter l'enfer ?

Non, pour mériter l'enfer il suffit d'un seul péché mortel.

De même qu'il suffit d'un coup mortel pour ôter la vie du corps, il suffit également d'un péché mortel pour faire perdre la grâce sanctifiante, qui est la vie de l'âme. Par conséquent, puisqu'un seul péché mortel fait perdre la grâce sanctifiante, un seul péché mortel suffit pour donner la mort à l'âme et lui faire mériter l'enfer.

Qu'est-ce qu'un péché véniel ?

Un péché véniel est une désobéissance à Dieu en matière légère ou bien en matière grave, mais sans réflexion ou connaissance suffisante, ou sans un plein consentement de la volonté.

Ainsi, tout vol est un péché, parcequ'il est une désobéissance à Dieu qui défend de prendre ou de retenir injustement le bien du prochain. Mais ce péché n'est que véniel s'il est en matière légère ; c'est-à-dire, s'il s'agit d'un objet de peu de valeur comme serait, par exemple, le vol d'une plume ordinaire, d'un crayon ou d'une épingle qui valent à peine quelques sous. Cependant ce péché peut être en matière grave, comme serait le vol d'un diamant de prix, et n'être encore qu'un simple péché